L'auditoire

Le journal des étudiant·e·s de Lausanne depuis 1982

SOCIÉTÉ
La pillule qui ne passe plus

SPORT
Fin stratège

CULTURE
Arrête ton cinéma

Dr.

DOSSIER

La démocratie

Rêve d'exister

L'auditoire N° 261 // Mars 2021
Retours *L'auditoire* – FAE
L'Anthropole Bureau 1190
1015 Lausanne

édité par la FAE

Du hasard pour une meilleure participation

Interview avec Nenad Stojanović

INTERVIEW • Et pourquoi donc ne pas considérer le tirage au sort lorsque l'on discute de la démocratie? Le hasard ne garantit-il pas une représentativité idéale, une méthode de sélection de tou·te·s, pour tou·te·s? Loin d'une lubie d'un jour, le tirage au sort a depuis longtemps existé en Suisse, notamment à Glaris où, jusqu'au début XIX^e^ siècle, le *Kübellos* guidait l'élection des magistrats. Aujourd'hui, il connait un engouement particulier, et les expériences fleurissent ici et ailleurs. *L'auditoire* rencontre Nenad Stojanović, professeur de science politique à l'Université de Genève, dont les travaux se préoccupent notamment d'une démocratie plus participative.

Vous avez lancé en novembre 2019 le projet-pilote demoscan à Sion. De quoi s'agit-il?
Il s'agit de démarches de démocratie participative, au cœur desquelles se trouve le tirage au sort. Un premier tirage au sort général sélectionne, sur 20'000 personnes ayant le droit de vote, 2'000 participant·e·s. Celles et ceux répondant positivement à l'invitation, en l'occurrence 200, participent à un second tirage au sort stratifié, dont l'objectif est d'arriver à un groupe de 20 personnes représentatif de la population. Pour ce faire, des critères de représentativité tels que l'âge, le genre, le niveau de formation, mais aussi le positionnement sur l'échelle gauche-droite et la fréquence de participation aux élections furent mobilisés. En effet, puisque la participation est volontaire, le risque d'une surreprésentation demeure. Par exemple, celles et ceux ayant un niveau de formation plus élevé pourraient, comme ils s'intéressent tendanciellement davantage à ces expériences, occuper une part trop importante de l'échantillon. Ainsi, la stratification du second tirage au sort permet de pallier l'écueil de la participation volontaire, le biais d'autosélection. Nous avons appliqué la même méthode pour constituer le Forum citoyen à Genève, qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2020 et qui va poursuivre ses travaux au printemps.

Les Suiss·esse·s sont déjà régulièrement sollicité·e·s, pourquoi faudrait-il les stimuler davantage?
Il est vrai que nous imaginions un éventuel intérêt au-dessous de la moyenne internationale pour d'autres expériences semblables menées en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en Allemagne, en France, etc. Pourtant, le taux de réponses positives s'élevait à 10% à Sion, 12% à Genève, alors qu'il était de 6% en Allemagne, de 3% en Belgique, de 1% aux Etats-Unis. En d'autres termes, l'intérêt en Suisse pour ce genre de démarches est supérieur à la moyenne internationale.

> **«L'intérêt en Suisse pour ce genre de démarches est supérieur à la moyenne»**

Donc, si ce questionnement théorique est légitime, l'intérêt partagé pour l'expérience constitue une réponse empirique.

Est-ce que rendre la participation obligatoire serait garant d'une meilleure représentativité?
Bien sûr, on pourrait s'imaginer que ces démarches de démocratie participative basées sur le tirage au sort s'institutionnalisent. Par exemple, à Sion, les participant·e·s écrivent un rapport citoyen, qui résume sur deux pages les enjeux d'une votation, les arguments pour et contre. Dès lors, la participation des sélectionné·e·s au rapport s'inscrirait comme un devoir citoyen, au même titre que l'armée pour les hommes par exemple. Si l'on en est bien loin encore, nous pourrions tout de même questionner certains principes de la démocratie; devraient-ils devenir obligatoires? Dans certains pays comme la Belgique et l'Australie, mais aussi dans le canton de Schaffhouse, le vote est obligatoire. A Schaffhouse, l'abstention est punie d'une amende de 6CHF. Dans notre cas, le défraiement de 500CHF pour deux weekends permet d'attirer plus de participant·e·s. Nous pourrions aussi, afin de toucher davantage de personnes à bas revenus et de couches sous-représentées en politique, augmenter ce défraiement.

Comment expliquer le si fort taux d'abstention suisse, notamment par rapport à d'autres pays où des projets semblables ont nettement moins bien fonctionné?
La fréquente sollicitation du peuple constitue la première explication. D'un autre côté, la confiance des citoyen·ne·s suisses dans les institutions politiques, par rapport à la moyenne internationale, est très élevée. Alors, ce haut degré de confiance peut se traduire en un sentiment d'absence de nécessité du vote. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas essayer d'améliorer la situation, et toute une série de projets ont été lancés pour améliorer la participation des jeunes notamment. Par exemple, Easyvote cherche à simplifier l'explication des votations. Ce que nous avons fait à Sion s'inscrit quelque peu dans cette logique. En effet, les 20 personnes tirées au sort ont débattu d'une initiative populaire sur les logements abordables dans le but de fournir un résumé succinct.

> **«Favoriser l'augmentation de la participation, mais aussi faciliter la formation des opinions»**

Alors, en parallèle de la brochure officielle, le rapport citoyen offre une présentation des enjeux de la votation avec un langage plus proche de celui des gens, puisqu'il est écrit par des citoyen·nne·s ordinaires plutôt que par des expert·e·s. En ce sens, nous avons plusieurs objectifs. Certes, il s'agit de favoriser l'augmentation de la participation, mais également de faciliter la formation des opinions. En effet, le taux de participation est une donnée quantitative, mais il y a aussi un aspect qualitatif. Les gens

Dr

votent-ils en connaissance de cause? Moi, je préfère avoir 30% de gens qui votent en connaissance de cause, puisqu'ils ont vu et étudié le sujet, que 60% qui votent sans s'informer. Ainsi, l'aspect de la formation des opinions ne doit pas être sous-estimé lorsque l'on évoque la participation.

Ne risque-t-on pas qu'une majorité se dessine au sein du panel citoyen, sans pour autant présenter les qualités nécessaires au traitement de l'information? En quelque sorte, une tyrannie par la majorité.
Cette critique fut déjà avancée contre le principe de démocratie en tant que tel. Aujourd'hui, il y a en effet une certaine crise de la démocratie, avec une abstention très forte. Toutefois, on ne répond pas à cette crise en enlevant des droits démocratiques acquis au cours des siècles, mais en donnant plus de droits de participation. Le tirage au sort est une façon de revitaliser la démocratie, en plus de l'opportunité de participation. Ce qui est fondamentalement démocratique dans le tirage au sort, c'est qu'il garantit à chaque personne membre d'une communauté politique des chances égales d'être choisi·e. Au cœur de la démocratie, il y a le principe d'égalité. En partant du principe

que chaque personne a sa dignité humaine, et que l'on doit tou·te·s avoir les mêmes droits démocratiques, les meilleurs instruments doivent être choisis pour réaliser cet objectif.

«On ne résoud pas une crise en enlevant des droits acquis au cours des siècles»

Donc, peut-être qu'une démocratie basée uniquement sur les élections n'est pas suffisante, puisqu'elles peuvent être très inégalitaires.

Ne devrait-on pas imposer des mesures plus fortes pour pallier cette inégalité distribuée socialement?

Justement, utiliser le tirage au sort permet d'approcher des personnes qui autrement restent éloignées de la démocratie. A Sion, comme à Genève, un certain nombre de participants·e·s sont des gens qui d'habitude ne s'intéressent pas à la chose politique. Par ailleurs, la majorité des personnes tirées au sort ayant répondu positivement à notre invitation étaient des femmes, alors qu'elles sont sous-représentées dans la politique. Mais on ne cherche pas pour autant à enlever les élections. Je pense que les élections sont bénéfiques, mais pas suffisantes. Ainsi, le tirage au sort peut s'inscrire dans la complémentarité. Pour revenir à la question précédente, l'exemple de Sion peut justement amener à éviter le danger d'une tyrannie par la majorité. En Suisse, certaines initiatives populaires populistes trouvent parfois la majorité favorable, sans pour autant constituer une bonne chose pour la société, s'attaquant souvent aux minorités. En Suisse, la toute première initiative populaire votée et acceptée, en 1893, était antisémite. Il y a 10 ans, le peuple s'est prononcé sur le renvoi des criminels étrangers. Peut-être qu'au premier abord, sans avoir réellement le temps de se pencher sur le sujet, le·la citoyen·ne accueillera positivement une telle initiative. En permettant à un groupe de citoyen·ne·s ordinaires d'approfondir la question, de se former une opinion, une initiative populiste comme celle-ci perdra de sa force au fil des échanges. Ensuite, pour connecter cette discussion à un public plus large, l'avis de ces citoyen·ne·s est transmis à l'ensemble des votant·e·s. De plus, les citoyen·nne·s les plus disposés à accepter une proposition populiste sont typiquement ceux·celles qui se méfient de ce que disent les autorités et les élites. Nous avons ici l'hypothèse qu'ils accorderont un peu plus de confiance à leur concitoyen·ne·s.

«Le tirage au sort approche des personnes éloignées de la démocratie»

Dès lors, ce projet répond même à l'inquiétude juste d'une tyrannie de la majorité, puisqu'un contrôle s'ajoute au système afin d'éviter que de mauvaises décisions soient prises, tout en sachant qu'il s'agit d'un risque inhérent à la démocratie.

Et les quotas?

Tout dépend de comment ces quotas sont faits. Est-ce un quota rigide inscrit dans une loi qui suggère que dans le Parlement, 30% de personnes doivent être de tel groupe ethnique, de telle confession ? Ou est-ce un quota plus informel, qui essaie tout de même de tenir compte de la diversité de la société, sans pour autant être inscrit comme une règle? Depuis 1848, le Conseil Fédéral est élu à la majorité par le Parlement, qui est à 70% de langue allemande. Théoriquement, par une tyrannie de la majorité, le Conseil Fédéral pourrait être composé uniquement de Suisse·sse·s alémaniques. Or, depuis 1848, ce n'est jamais arrivé. Et cela sans quota formel. En effet, d'une manière informelle, on tenait et on tient compte de la diversité du pays, et donc on a un gouvernement où on retrouve des membres des minorités linguistiques. Dès 1848, deux sièges étaient de facto garantis aux catholiques, minorité en Suisse. A partir des années 1930, ce quota informel a progressivement disparu, car le clivage confessionnel n'était plus si important. Toutefois, je suis persuadé que si le quota avait été rigide, la question de la confession aurait encore aujourd'hui de l'importance. Donc, à mon avis, ne pas rendre rigide ce quota permet à ce clivage catholique-protestant d'évoluer dans la société et de progressivement disparaitre.

Donc, ce serait marquer une différence que d'imposer des quotas pour plus d'égalité entre les genres par exemple?

S'il y a une discrimination d'un groupe sociétal, on peut effectivement introduire un quota limité dans le temps, afin de dépasser certains préjugés. Par exemple, si on pense que les femmes ne sont pas capables de gouverner, un quota limité dans le temps permettra de faire le saut, remarquer qu'elles gouvernent peut-être mieux que les hommes, et d'effacer la discrimination.

«Un quota limité dans le temps permettra de faire le saut»

Le problème avec le quota rigide, c'est qu'il risque de miner l'objectif de l'égalité, prônant un discours où seuls les catholiques peuvent représenter les catholiques ou seules les femmes peuvent représenter les femmes etc. Si le·la représentant·e doit avoir notre caractéristique physique, le concept même de la représentation des idées politiques s'effondre. Une électrice pour l'introduction des quotas sera certainement mieux représentée par un homme de gauche écologiste qu'une femme de droite.

Une représentation miroir de la société n'est alors pas vraiment nécessaire?

Pour avoir un Parlement miroir de la société, il faut tirer au sort. En effet, dans le tirage au sort, les quotas sont quasiment naturels. Il y aura alors presque exactement la même proportion de femmes et d'hommes au parlement. Les élections présentent une autre logique – et je précise qu'il faut les deux, bien que dans la démocratie actuelle il n'y ait presque aucun tirage au sort – où les partis sont élus sur la base de leurs programmes. Alors, savoir si le·la candidat·e est jeune, âgé·e·s, tessinois·e, femme ou homme est secondaire aux idées qu'il·elle soutient sur l'économie, l'écologie, les discriminations. En d'autres termes, la logique électorale est différente, et on peut introduire des éléments de quotas, sans oublier l'importance de la représentation des idées politiques. Quant au tirage au sort, il crée une diversité dans l'assemblée que l'on ne voit pas dans le Parlement. En effet, dans nos parlements on trouve peu de personnes d'origine immigrée, très peu d'ouvrier·ère·s, et la structure de la population n'y est pas représentée. Ainsi, alors que les élections peuvent être très inégalitaires, le tirage au sort pourrait être appliqué comme correctif à certaines de leurs défaillances. •

Dr.

Propos recueillis par
Barnabé Fournier